

COMMUNE DE GRENDELBRUCH

Compte rendu de la réunion ordinaire du conseil municipal du 3 avril 2017

ORDRE DU JOUR :

- 1° - Approbation du compte-rendu de la séance du 27 février 2017
- 2° - Comptes administratifs et comptes de gestions 2016
- 3° - Affectation des résultats 2016
- 4° - Fiscalité directe locale : fixation des taux d'imposition 2017
- 5° - Budgets primitifs 2017 et fixation des différents tarifs
- 6° - Contraction d'un prêt relais
- 7° - LAFA : demande de subvention
- 8° - Conseil Départemental : demande de subvention
- 9° - Travaux sur les sources : résultat de la consultation des entreprises
- 10° - Création d'un poste d'adjoint technique principal 2° classe
- 11° - Cotisations CNAS et garantie obsèques 2017
- 12° - Divers

Membres présents : KAES Jean-Philippe, HALTER Christian, HEMMERLIN Marie-Odile, EYDMANN Pierre, KRAUT CERASA Anne, HASSENFRAZT Etienne, SCHOCH Marc, PRIEUR Martine, SCHMITT Betty, HIMBER Philippe, HARTWEG Pierre, BOSSUET David.

Membres absents avec excuse : KAUFF Fabienne, FLORENTIN Christine (procuration à KAES Jean-Philippe) HUCKERT Jean-François (procuration à EYDMANN Pierre).

Secrétaire de séance : EYDMANN Pierre

Point de l'ordre du jour N°1

OBJET : Approbation du compte rendu de la séance du 27 février 2017

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 27 février 2017.

Point de l'ordre du jour N°2

OBJET : Comptes administratifs 2016 et comptes de gestions 2016

Entendu l'exposé du Maire,

Le Maire ayant quitté la salle et le conseil municipal siégeant sous la présidence de M. Christian HALTER, adjoint au Maire,

Constatant que les comptes de gestion du trésorier retracent les mêmes opérations que les comptes administratifs,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

ADOPTE à l'unanimité le compte administratif de l'exercice 2016 ainsi que le compte de gestion du percepteur comme suit :

FONCTIONNEMENT	PREVISIONS	REALISATIONS
Dépenses	1 191 682,31 €	1 023 416,26 €
Recettes	1 191 682,31 €	1 164 103,62 €
<i>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT DE CLOTURE</i>		140 687,36 €
INVESTISSEMENT		
Dépenses	681 754,34 €	329 682,29 €
<i>Restes à réaliser</i>		305 300,00 €
Recettes	681 754,34 €	164 546,79 €
<i>DEFICIT D'INVESTISSEMENT DE CLOTURE</i>	165 135,50 €	
DEFICIT GLOBAL DE CLOTURE		24 448,14 €

ADOPTE à l'unanimité le compte administratif de l'exercice 2016 ainsi que le compte de gestion du percepteur pour le budget EAU comme suit :

FONCTIONNEMENT	PREVISIONS	REALISATIONS
Dépenses	104 300,45 €	77 707,42 €
Recettes	104 300,45 €	118 029,97 €
<i>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT DE CLOTURE</i>		40 322,55 €
INVESTISSEMENT		
Dépenses	74 009,62 €	29 656,53 €
<i>Restes à réaliser</i>		5 500,00 €
Recettes	74 009,62 €	65 602,40 €
<i>EXCEDENT D'INVESTISSEMENT DE CLOTURE</i>		35 945,87 €
EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE		76 268,42 €

Point de l'ordre du jour N° 3

OBJET : Affectation des résultats 2016

Le conseil municipal, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2016,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire ,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 140 687,36 €
- un déficit d'investissement de : 165 135,50 €
- un déficit de restes à réaliser de : 305 300,00 €

Soit un besoin de financement de : 470 435,50 €

- DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2016 comme suit :

- Résultat d'exploitation en 2016 : excédent :	140 687,36 €
- Affectation complémentaire en réserve (1068) :	140 687,36 €
- Résultat d'investissement reporté (001) : déficit :	165 135,50 €

Constatant que le compte administratif du budget EAU fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	40 322,55 €
- un excédent d'investissement de :	35 945,87€
- un déficit de restes à réaliser de :	5 500,00 €
- soit un besoin de financement de :	30 445,87 €

- DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation du budget EAU de l'exercice 2016 comme suit :

- Résultat d'exploitation en 2016 : excédent :	40 322,55 €
- Résultat d'investissement reporté (002) : excédent :	35 945,87 €

Point de l'ordre du jour N° 4

OBJET : Fiscalité directe locale : Fixation des taux d'imposition 2017

Considérant l'état 1249 COM (1) portant notification des bases nettes d'imposition des taxes directes locales et des allocations compensatrices revenant à la commune pour l'exercice 2017 ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de ne pas augmenter les taux d'imposition
- FIXE les taxes directes locales et les produits correspondants comme suit :

Libellés	Bases prévisionnelles	Taux	Produits correspondants
Taxe d'habitation	1 832 000 €	21,63 %	396 262 €
Foncier bâti	1 217 000 €	13,70 %	166 729 €
Foncier non bâti	44 300 €	54,19 %	24 006 €
TOTAL			586 997 €

La loi de finances a instauré un dispositif de Fonds de Garantie Individuelle de Ressources (GIR) afin de compenser les pertes de recettes des collectivités après réforme et après prise en compte de la Dotation de Compensation de la Réforme TP (DCRTP).

La Dotation de Compensation de la Réforme TP (DCRTP) est à la charge de l'Etat et le prélèvement au profit du Fonds de Garantie Individuelle de Ressources (GIR) de 109 840 € pour l'année 2017 est à la charge de la commune de GRENDELBRUCH .

Point de l'ordre du jour N° 5

OBJET : Budget primitif 2017 et fixation des différents tarifs

Le Maire soumet au conseil municipal le projet de budget primitif 2017 et fournit les différentes explications.

Le conseil municipal, après avis de la commission des finances, après en avoir délibéré,

- ACCEPTE à l'unanimité

le budget primitif 2017, arrêté comme suit :

BUDGET GENERAL	Fonctionnement	Investissement
Recettes	994 800,00 €	1 421 967,36 €
Dépenses	994 800,00 €	1 421 967,36 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- ACCEPTE à l'unanimité

Le budget primitif 2017 du service EAU comme suit :

BUDGET EAU	Fonctionnement	Investissement
Recettes	154 422,55 €	847 668,42 €
Dépenses	154 422,55 €	847 668,42 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- FIXE les tarifs 2017 comme suit :

Taxe fixe : 52,00 €/an à proratiser en fonction de la durée de la période effectivement relevée.

Redevance eau :

1,20 €/M3 (part communale)

0,35 €/M3 (antipollution)

1,55 €/M3

Fixe le tarif du branchement particulier au réseau d'eau à 1 000,00 € (inchangé) fixe le tarif de changement des compteurs d'eau à 190,00 € TTC

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE à l'unanimité,

Le budget primitif FORET 2017 comme suit :

BUDGET FORET	Fonctionnement
Recettes	318 000,00 €
Dépenses	318 000,00 €

Point de l'ordre du jour N° 6

OBJET : Contraction d'un prêt relais

Le maire est autorisé à réaliser auprès du CREDIT MUTUEL un emprunt d'un montant de 110 000,00 € pour les travaux de restructuration de l'école, sur une durée de 3 ans et dont le remboursement d'effectuera par affectation du FCTVA au plus tard le 31 mars 2020.

Cet emprunt sera contracté aux conditions suivantes, étant précisé que les intérêts ne courront qu'à partir de la date de versement effective des fonds.

Emprunteur : Commune de GRENDELBRUCH

Objet : travaux de restructuration de l'école communale

Montant : 110 000,00 €

Durée : 3 ans

Taux : 0,59 % FIXE

Disponibilité des fonds : dès signature du contrat, soit en totalité, soit par fractions

Frais de dossier : 150,00 € payables à la signature du contrat

Remboursement : in fine

Intérêts : arrêtés et payables à la fin de chaque trimestre civil et dès remboursement de la totalité du crédit

Remboursement anticipé : Autorisé à tout moment sans préavis ni pénalité

Les intérêts seront arrêtés et payables en fin de chaque trimestre civil et la dernière fois à la date de versement effective des fonds.

Le conseil municipal s'engage, pendant toute la durée du prêt, à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement des remboursements découlant du présent prêt.

M. le Maire est autorisé à signer le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales du contrat de prêt.

Point de l'ordre du jour N° 7

OBJET : LAFA : demande de subvention

Le Maire informe le conseil municipal qu'il faudrait engager des travaux de rénovation du club house du stade de football ainsi que des vestiaires qui sont très vétustes. La survie du club de football en dépend, l'association qui compte plus d'une centaine de licenciés intervient d'une façon importante dans la vie du village, en particulier pour les jeunes. Il devient nécessaire pour des contraintes de mise aux normes, d'accessibilité et de fonctionnalité d'intervenir sur ce bâtiment.

Un premier projet estimatif indique un coût total des travaux de 242 961,38 € HT (291 553,65 € TTC), le bâtiment se présentant sous la forme d'un algéco.

Le Maire propose de solliciter la Fédération de Football pour une aide financière concernant ces travaux de rénovation du club house au stade de football.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- SOLLICITE la Fédération de Football pour une subvention afin d'aider la commune à réaliser ces travaux de restructuration
- DEMANDE au Maire d'établir un dossier de demande
- AUTORISE le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier

Point de l'ordre du jour N° 8

OBJET : Conseil Départemental : demande de subvention

Le Maire informe le conseil municipal qu'il faudrait engager des travaux de rénovation du club house du stade de football ainsi que des vestiaires qui sont très vétustes. La survie du club de football en dépend, l'association qui compte plus d'une centaine de licenciés intervient d'une façon importante dans la vie du village, en particulier pour les jeunes. Il devient nécessaire pour des contraintes de mise aux normes, d'accessibilité et de fonctionnalité d'intervenir sur ce bâtiment.

Un premier projet estimatif indique un coût total des travaux de 242 961,38 € HT (291 553,65 € TTC), le bâtiment se présentant sous la forme d'un algéco.

Le Maire propose de déposer un dossier au Conseil Départemental afin de solliciter une subvention pour ces travaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- SOLLICITE le Conseil Départemental pour une subvention afin d'aider la commune à réaliser ces travaux de restructuration
- DEMANDE au Maire d'établir un dossier de demande
- AUTORISE le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier

Point de l'ordre du jour N° 9

OBJET : Travaux sur les sources : résultats de la consultation des entreprises

Le Maire informe le conseil municipal du résultat de la consultation effectuée par le SDEA à Schiltigheim pour les travaux sur les sources :

Lot N° 1 (recaptage –réhabilitation) est attribué à l'entreprise OLRV ARKEDIA pour un montant HT de 483 838,66 € (580 606,39 € TTC) découpé en 3 tranches :

- 2017 : 178 506,43 € HT
- 2018 : 170 010,99 € HT
- 2019 : 135 321,24 € HT

Lot N° 2 (clôtures) est attribué à l'ONF pour un montant de 134 973,80 € HT (161 968,56 € TTC) découpé en 3 tranches :

- 2017 : 40 204,00 € HT
- 2018 : 53 967,80 € HT
- 2019 : 40 802,00 € HT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE l'attribution du lot N° 1 à l'entreprise OLRV ARKEDIA pour un montant de 483 838,66 € HT
- APPROUVE l'attribution du lot N° 2 à l'ONF pour un montant de 134 973,80 € HT
- INDIQUE que les dépenses seront inscrites au budget primitif EAU 2017
- AUTORISE le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier

Point de l'ordre du jour N° 10

OBJET : Création d'un poste d'adjoint technique principal 2° classe

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE la création d'un poste d'adjoint technique principal 2° classe, à temps complet, à compter du 4 avril 2017.
- AUTORISE le Maire à signer l'arrêté de nomination correspondant.

Point de l'ordre du jour N° 11

OBJET : Cotisations CNAS et garantie obsèques 2017

Le Maire rappelle au conseil municipal que la commune est adhérente au Comité National d'Action Sociale par le biais du Groupement d'Action Sociale pour l'ensemble de son personnel.

Pour l'année 2017, le montant de la cotisation CNAS s'établit comme suit :

$8 \times 212,00 \text{ €} = 1\,696,00 \text{ €}$

La cotisation statutaire s'élève à $8 \times 12,00 \text{ €} = 96,00 \text{ €}$

Le Maire rappelle également au conseil municipal que la commune est adhérente au groupement d'Action Sociale du Bas-Rhin pour l'ensemble de son personnel.

Pour 2017, le montant de la cotisation « obsèques » s'établit comme suit :

$8 \times 35,28 \text{ €} = 282,24 \text{ €}$

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de verser au Groupement d'Action Sociale du Bas-Rhin :

- la cotisation CNAS d'un montant de 1 696,00 €
- la cotisation statutaire pour un montant de 96,00 €
- la cotisation garantie « obsèques » d'un montant de 282,24 €

La dépense sera inscrite au budget primitif 2017.

Point de l'ordre du jour N° 12

OBJET : Divers

Le Maire informe le conseil municipal qu'il a été sollicité afin que la commune participe financièrement à l'action des Restos du Cœur.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE d'octroyer une subvention exceptionnelle de 100,00 € à cet organisme.
- INDIQUE que la dépense sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2017.